

---

# Caractériser la territorialité de l'Union européenne

Sylvain Kahn\*<sup>1</sup> and Yann Richard\*

<sup>1</sup>Centre d'histoire de Sciences Po (CHSP) – Sciences Po : EA113 – 56 rue Jacob 75006 Paris, France

## Abstract

La question du territoire de l'Europe est le plus souvent réduite à celle de ses frontières et de ses limites. Ce faisant, on enferme la territorialité de la construction européenne dans un registre miné : quels pays appartiennent ou pas à l'Europe ? Question à laquelle, par ailleurs, les traités européens n'apportent aucune réponse. Or, il n'est pas pertinent de réduire l'appartenance à une construction politique et territoriale (l'UE) à une question naturaliste ou essentialiste (l'Europe). Dans les faits, formuler ainsi la question des limites enferme celle du territoire européen dans le registre du régime spatial de l'Etat-nation. Outre qu'il est difficile de transposer cette catégorie à l'Union européenne, qui est par nature différente, l'Etat-nation n'est qu'une nombreux régimes qui tisse la territorialité politique de l'UE et des Européens.

Dans cette communication, nous proposons de montrer dans quelle mesure la territorialité de l'Union européenne a pu se déployer en raison de la richesse du répertoire des régimes territoriaux hérités des histoires longues des Européens. L'opposition entre territorialité d'empire, territorialité en réseau et territorialité stato-nationale, si elle un premier pas pour entrer dans cet analyse géohistorique et géopolitique, ne suffit pas rendre compte de cet héritage et de son actualité.

La mise à jour de ce répertoire permet de comprendre la facilité avec laquelle les Européens ont pu produire le régime territorial post-national qui est au fondement de la construction européenne. A l'aune de ce répertoire bien vivant, la contradiction entre Etat-nation et Etat-membre d'une construction supranationale devient relative. En caractérisant la réalité du territoire en Europe, un régime territorial post-national dans lequel la territorialité stato-nationale n'est qu'une forme parmi d'autres, on se donne les moyens de dépasser les crispations identitaires à propos de territoires qui seraient réduits au seul mythe du régime territorial national et d'ouvrir la construction sur l'avenir.

D'ores et déjà, l'Union européenne propose une large palette de constructions territoriales qui n'épousent pas les contours des Etats-nation, en favorisant la coopération transnationale par exemple. Si l'on conçoit l'UE non comme une construction institutionnelle mais comme un assemblage de politiques et de normes qui sont pour certaines déjà exportées dans des pays voisins, la question de ses limites perd de son sens. Cela amène par exemple certains observateurs à parler des fuzzy borders de l'Union européenne. Certains se demandent même si le renforcement de la relation avec les pays du voisinage, dans le cadre d'une construction territoriale élargie, ne permettrait pas de relancer un projet européen aujourd'hui en panne. Rappelons enfin que, dans divers domaines, l'intégration régionale européenne passe par la construction d'assemblages sous régionaux constitués de pays voisins, à l'intérieur de l'Union.

---

\*Speaker

L'intégration européenne, institutionnelle et fonctionnelle, est un processus qui prend appui sur des constructions territoriales variées.

**Keywords:** Territoire, territorialité, frontière, souveraineté, empire, Etat, nation, européanisation, voisinage